

---

Adresse de la société populaire d'Égalité-sur-Marne, annonçant avoir élevé un temple à la Raison, inauguré les bustes de Marat et Le Peletier, et jurant fidélité à la Convention, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Égalité-sur-Marne, annonçant avoir élevé un temple à la Raison, inauguré les bustes de Marat et Le Peletier, et jurant fidélité à la Convention, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 293-294;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32223\\_t1\\_0293\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32223_t1_0293_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Après quoi les danses ont suivi au son d'une musique jouant des airs analogues aux circonstances, le tout s'est passé avec un ensemble, une gayté, un raliement incroyable, au point qu'il s'est vu peu de feste aussi complètement rendüe; et à la satisfaction des citoyens qui la composaient, qui se sont séparés après de minuit, emportant avec eux une satisfaction intérieure, des principes républicains et à la hauteur des circonstances, dont du tout il a été fait et rédigé le présent procès-verbal, sauf une seconde rédaction, pour l'assemblée populaire qui sera plus détaillée.

P.c.c. : DEVRESSE (*secrét.*).

## 15

La société populaire de Guerbaville, district d'Yvetot, réclame des secours pour le citoyen Duval, qui a exposé sa vie pour sauver deux femmes qui se noyent (1). Le froid que ce citoyen a enduré dans cette circonstance lui a occasionné une maladie longue et coûteuse à la suite de laquelle il est estropié pour toute sa vie (2).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des secours.

## 16

Les sans-culottes de la commune de Gasprée, département de l'Orne, annoncent qu'ils ont envoyé au district tous les ornemens qui seroient au culte, qu'ils ont consacré leur église à la raison. Ils sollicitent un emploi pour leur ci-devant curé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des dépêches (3).

## 17

La société populaire, la municipalité, l'agent national et le comité de surveillance de la commune d'Ecry-le-Franc (4), district de Rethel, annoncent qu'ils ont déposé au district 32 marcs d'argenterie, et tous les cuivre, fer et plomb de leur église, qu'ils ont dédiée à la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Ecry-le-Franc, 15 pluvi. II] (6)

« Citoyens représentants du peuple français, Nous vous faisons part de l'abdication du citoyen Louis Dominé notre ci-devant curé, qu'il a faite au district le 11 pluviôse et qu'il vient de nous notifier; nous y avons tous applaudi et adhéré; nous sommes disposés tous avec lui, à ne nous plus attacher dorénavant, comme il nous l'a manifesté lui-même, qu'à remplir, fraternellement, les devoirs prescrits par notre admirable constitution républicaine, et à partager ensemble

(1) P.V., XXXII, 74. J. Sablier, n° 1155; J. Fr., 3 vent.

(2) B<sup>in</sup>, 3 vent.

(3) P.V., XXXII, 74. B<sup>in</sup>, 3 vent.

(4) Ci-dev<sup>t</sup> Asfeld.

(5) P.V., XXXII, 75. B<sup>in</sup>, 3 vent.

(6) C 293, pl. 961, p. 9.

la jouissance des droits précieux de l'homme et du citoyen déclarés et garantis par l'acte constitutionnel. Nous sommes convenus que notre ci-devant église sera convertie en un temple de la raison, qu'inscription en sera mise au frontispice, devant lequel nous allons planter l'arbre de l'égalité et celui de la fraternité, tous deux vifs; et que chaque décadi, conformément à l'article 10 de la Loi sur le gouvernement révolutionnaire, les lois seront lues dans le temple de la raison, et la morale républicaine y sera enseignée, sous la présidence d'un officier municipal, à 10 heures du matin; et que les citoyens et citoyennes que l'on remarquerait ne pas se trouver à cette lecture des lois et enseignements républicains, trois fois de suite, sans empêchement légitime, seront notés d'indifférence pour la Constitution républicaine; et que la Société populaire tiendra sa séance les décadi à 2 heures après-midi, à la fin de laquelle, il sera chanté des hymnes patriotiques, par un chœur de jeunes républicains, répétés par toute la Société. Nous avons envoyé au district près de 32 marcs d'argenterie, tous les cuivres, fers et plombs de notre ci-devant église; nous sommes tout prêts à remettre tout ce qui nous reste, qui est d'assez forte valeur, en ornemens et linges; il en a été fait l'inventaire, dont expédition est envoyée au préposé de la régie nationale. S. et F.»

FORT (*présid. de la comm.*), FRANÇOIS  
C. LIQUOT (*agent nat.*), SAIVÉ (*off. mun.*),  
J. B. CONIRE,

CLIQOT SOHIER j<sup>nc</sup> (*membre du C. révol.*),  
BAILLET (*off. mun.*), J. B. ROHART (*membre du  
C. révol.*), ESTIER (*présid. de la Sté popul.*),  
COCHON, VLIRIUS, André SAGAUT (*présid. du C.  
révol.*), CROBILLIARD, CUNY, N. HOURDAIRE,  
GUISTEL, MODAINE, L. COMINÉ (*secrét.*).

## 18

La société populaire d'Egalité-sur-Marne annonce à la Convention qu'elle a élevé un temple à la raison; qu'elle a inauguré les bustes de Lepeletier et de Marat, et a juré de rester fidèles à leurs principes, et de n'accepter de paix que celle qui seroit garantie par la destruction de tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Egalité-sur-Marne, 14 pluvi. II. A la Conv.] (2)

« Roux a paru à Egalité, sa présence a été l'un de vos plus grands bienfaits, dans cette commune où s'est perpétuée la sensibilité du bon La Fontaine.

Tous les citoyens sont frères et Roux y sera désormais chéri comme membre de la famille. Il a conservé au peuple des fonctionnaires, environnés dans tous les temps de sa confiance; parce qu'ils ont dans tous les temps servi la liberté.

Nous devons à l'humanité de ce républicain, des prisons saines, nous devons, dès ce moment, à son civisme, un temple de la Raison.

Lors de l'inauguration des bustes de Marat et

(1) P.V., XXXII, 75. B<sup>in</sup>, 3 vent. Minute du p.-v. plus étendue (C 295, pl. 984, p. 21).

(2) C 295, pl. 984, p. 21.

de Lepelletier, Roux a dignement parlé de ces grands hommes et nous avons juré, dans ses mains, de rester à jamais fidèles à leurs principes, de demeurer unis contre les tirans coalisés au-dehors et contre les modérés ou les agitateurs qui voudroient les servir au-dedans.

Nous avons juré de n'accepter de paix que celle qui seroit garantie par le renversement de tous les ennemis de la République une et indivisible ».

Félix MARTIN frère, GARNOTEL (*présid.*),  
Ch. LE NÉRAC (*secrét.*).

## 19

Le citoyen Dupuy, membre de l'administration du département de l'Aube, envoie à la Convention l'extrait du registre des délibérations qui constate que, dès le 20 avril dernier, il s'est présenté à la municipalité de Troyes, où il a fait la remise de ses lettres de prêtrise, et a abandonné à la nation le traitement qu'elle lui avoit accordé en sa qualité de chanoine.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).

## 20

Le citoyen Portat, administrateur du directoire du district de Dol, instruit la Convention qu'il vient de faire partir avec différens objets en argent, provenant des églises de quelques communes du district, 7 écus de 6 l., une pièce d'or de 24 l. et une montre à boîte d'or, qu'un ci-devant prêtre de l'armée des brigands avoit mis en dépôt entre les mains d'une ex-noble.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

## 21

L'agent national près le district de Clisson fait part à la Convention que les citoyens de la commune de la Chapelle-Basse-Mer ont fait don à la patrie, de 193 chemises, 30 draps, 11 paires de bas et autres effets; que le citoyen Lahaye, dont la maison a été dévastée par les brigands, a fait remise à la nation de toute espèce d'indemnités.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Nantes, 15 pluv. II] (4)

« Président,

Dis à la Convention nationale que la commune de la Chapelle-Basse-Mer, district de Clisson,

(1) P.V., XXXII, 75. B<sup>in</sup>, 3 vent.

(2) P.V., XXXII, 75. B<sup>in</sup>, 4 vent.; M.U., XXXVII, 61; C. Eg., n° 553; J. Fr., 3 vent.

(3) P.V., XXXII, 75-76. Minute du p.-v. (C 293, pl. 961, p. 10). B<sup>in</sup>, 3 vent.

(4) C 293, pl. 961, p. 10.

département de la Loire-Inférieure, a fait don aux défenseurs de la patrie, et déposé au club de Vincent-la-Montagne, à Nantes, 193 chemises, 30 draps, une serviette, une nappe, 11 paires de bas, une paire de guêtres en cuir et une paire de pistolets de fonte

Dis-lui aussi que le citoyen Lahaye, propriétaire d'une maison dans la commune de Châteauthébaud, a été pillé et dévasté par les brigands; que ses pertes consistent dans 38 barriques de vin, un cheval tout équipé, 35 paires de draps, 25 nappes, 36 souilles d'orilliers, 72 nape-rons, 30 douzaines de serviettes et autres linges; huit lits de maître complets, batterie de cuisine, fayance, instrumens aratoires, etc.; qu'il en fait remise à la nation en renonçant à toute espèce d'indemnités.

Salut et respect ».

LE GALL (*agent nat.*).

## 22

Le citoyen Durand, instituteur à Sablé, annonce à la Convention que, le 20 nivôse, il a été célébré une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, dans laquelle ses petits élèves sans-culottes étoient porteurs des restes de la féodalité, et traînoient un mannequin représentant l'infâme Pitt, que le tout a été jeté au feu sur la place publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sablé, 14 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Le vingt nivôse, nous avons célébré une fête en l'honneur de la reprise de Toulon, le même jour le reste de titres de la vanité et de la superstition a été livré aux flammes. La Convention apprendra avec plaisir que les jeunes élèves de la patrie ont fixé d'une manière particulière, dans cette fête solennelle, l'attention de tous les assistants. Ces jeunes républicains enflammés de l'amour de la patrie et ennemis jurés des tyrans et de leurs satellites, ont traîné sur un tombereau le manetien [mannequin] de l'infâme Pitt portant cette inscription : Pitt l'ennemi du genre humain; ils précédoient avec ordre la foule des artisans, toujours chantant des chansons analogues. Ce couplet n'a point été oublié : *Seigneur Pitt est dans l'embarras*, etc.

Chacun de ces petits sans-culottes étoit chargé d'un paquet de titres de noblesse, chemin faisant, il les déchiroit et les fouloit aux pieds, en criant mille fois : A bas les distinctions, vive l'égalité. Arrivés à l'endroit où ces vains titres devoient être brûlés, une chanson analogue a été chantée, et à la répétition de ce vers (des hochets de la vanité), ils les ont jetés tous à la fois dans le bûcher; ils ont ensuite arraché le manetien [mannequin] de Pitt de son tombereau et précipité au milieu des flammes en criant de toutes leurs forces : Vive la République et périssent ainsi tous ses ennemis. La conduite toute républicaine de ces petits sans culottes, obtiendra,

(1) P.V., XXXII, 76. B<sup>in</sup>, 4 vent. Minute du p.-v. (C 295, pl. 984, p. 22); M.U., XXXVII, 91.

(2) C 295, pl. 984, p. 22.